

61

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DE
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).
(MENSUEL)

N° 327. — Juillet 1910.

AVIS

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 12 Juillet 1910*,
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal ;
- 2° Chardons et sanves ;
- 3° L'électricité à la ferme ; nouveaux documents ;
- 4° Camionnage automobile ; organisation d'expériences ;
- 5° Motoculture ; fédération internationale.

SEN LIS
IMPRIMERIE E. DUFRESNE
4, Rue du Puits-Tiphaine, 4

1910

SOMMAIRE :

Procès-verbal de la séance du mardi 7 juin 1910.
Un nouveau train.
Les Concours de Lille et de Paris.
La réorganisation administrative.
Comité permanent de la vente du blé : Fournitures directes à l'armée, en Bavière.
Musée social : Les premiers essais de crédit agricole.
Le régime alimentaire mixte pour la vache laitière.
Camionnages automobiles.
Société des Agriculteurs de France : Systèmes de culture des pays à forte densité de bétail (fermes à bétail du Danemark, de la Suède, de la Belgique).
Syndicat de la Distillerie agricole.
Le marché du blé et l'état des récoltes en terre au début de juillet.
Culture de l'avoine.
Horaire des Trains spéciaux desservant le mardi le Marché de Senlis.
Mercuriale du Marché de Senlis. — Marché de la Villette du lundi 4 juillet.

Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. »»
Une demi-page	5 »»
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. DUFRESNE, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 327. — Juillet 1910.

Compte Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 1910.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT.

Étaient présents au Bureau : MM. Devouge, Ferry, Boisseau, Lelièvre, Léon Fautrat.

— M. le Président donne lecture à la Société, d'une lettre de la Chambre de Commerce de Beauvais, relative aux produits agricoles.

— Les transports par automobiles à vapeur sont en voie d'organisation. Une Société coopérative permettra aux agriculteurs de pouvoir user de ce mode de traction, susceptible de réduire dans une grande proportion les frais supportés. Ces automobiles n'auraient pas seulement un rôle économique; mis à la disposition du Ministère de la Guerre pendant les manœuvres, ils remplaceraient très avantageusement les chariots affectés aux transports militaires.

— M. le Président fait connaître que M. Boisseau, dont la réputation, comme éleveur, n'est plus à faire, a obtenu au concours de Lille les plus légitimes succès. Treize prix lui ont été décernés. MM. Dhucque et Étienne Roland ont aussi eu leur part de très belles récompenses. Ces témoignages honorent grandement toute l'Agriculture de la région.

— La Dotation scolaire, ayant pour but de procurer aux jeunes gens, au moment de leur établissement, la somme nécessaire pour parer aux frais qui, à ce moment, leur incombent, a été écartée, dans l'arrondissement de Senlis, des Statuts relatifs à la Mutualité.

— Il est parlé du démariage des plantes de betteraves. Il paraît à tous les agriculteurs que ce travail délicat ne peut être fait utilement à l'aide d'un outillage mécanique.

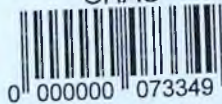


Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

CB :

SHAS



— M. le Président appelle l'attention des agriculteurs sur le grand service que peut rendre, dans les exploitations, la distribution de l'énergie électrique. La houille blanche vient à point pour ajouter une force à celles dont l'épuisement peut déjà être escompté.

Cette énergie peut être distribuée à la mesure, à l'heure, et sa division est de nature à procurer à la petite culture des avantages bien précieux.

Des agriculteurs de la région ont déjà été pressentis pour l'organisation d'une grande usine électrique.

A Lens, l'Usine d'électricité ouvrira son débit le 1^{er} août prochain.

A Paris, une seule et grande Société a été établie, donnant la lumière à 0 fr. 70 l'unité, et la force à 0 fr. 30.

Partout, la production économique se développe, faisant naître, avec les mécomptes que rencontrent les créations nouvelles, les espérances les plus naturelles.

Le Secrétaire,

LÉON FAUTRAT.

Le Président,

LÉON MARTIN.

Un nouveau Train.

La Société d'Agriculture de Senlis avait fait des démarches près de la Compagnie du Nord, pour obtenir les mardis et dimanches un train partant de Senlis le soir, et donnant la correspondance aux trains allant vers Compiègne, Soissons et Dammartin.

Satisfaction a été donnée à ce désir, ainsi qu'en témoigne la lettre ci-jointe.

Cher Monsieur,

Par lettre en date du 9 mai dernier, vous avez bien voulu, au nom de la Société d'Agriculture de Senlis, appeler mon attention sur l'intérêt que présenterait la création, les mardis et dimanches, d'un train qui partirait de Senlis le soir, et assurerait, à Crépy-en-Valois, la correspondance aux trains se dirigeant vers Compiègne, Soissons et Dammartin.

En réponse à cette communication, j'ai le plaisir de vous faire connaître que nous avons reconnu la possibilité de faire circuler, les mardis, dimanches et fêtes, à titre d'essai et à partir du 3 juillet prochain, un train qui partira de Senlis à 8 h. 55 soir et arrivera à Crépy-en-Valois à 9 h. 31 soir.

Ce train donnera la correspondance aux trains des directions sus-indiquées.

Toutefois, nous supprimerons, à partir de la même date, le train mis en marche les samedis, entre Senlis (départ 4 h. 18 du soir) et Crépy-en-Valois (arrivée à 4 h. 56 soir), qui est très peu utilisé.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

SARTIAUX.

Les Concours de Lille et de Paris.

Notre arrondissement a pris une large part dans l'exposition et aussi dans les récompenses des grands concours de Lille et de Paris.

M. Lucien Boisseau arrive toujours en tête des exposants de sa catégorie. Voici la longue liste des récompenses qu'il a obtenues à Lille.

Race hollandaise.

M. Lucien BOISSEAU, de Chantemerle :

1^{re} section : 1^{er} prix des jeunes taureaux.

2^{me} section : 1^{er} prix des taureaux de deux ans.

1^{re} section : Prix supplémentaire des génisses d'un an.

2^{me} section : 1^{er} prix des génisses de deux ans.

3^{me} section : 3^{me} prix des vaches adultes.

CHAMPIONNAT : Plaquette d'argent. — Prix d'ensemble : Objet d'art.

M. GUEULLE, de Précy, a obtenu le 4^{me} prix des jeunes taureaux.

Dishley-mérinos.

M. Lucien BOISSEAU :

1^{re} section : 2^{me} prix des jeunes béliers.

2^{me} section : 1^{er} prix des béliers de deux ans.

1^{re} section : 2^{me} prix des jeunes brebis.

2^{me} section : 2^{me} prix des jeunes brebis antenaises.

M. Constant DHUICQUE, de Brégy :

1^{re} section : Prix supplémentaire des jeunes béliers.

2^{me} section : Prix supplémentaire des béliers de deux ans.

1^{re} section : Prix supplémentaire des jeunes brebis.

2^{me} section : Prix supplémentaire des brebis antenaises.

Race Southdown.

M. Étienne ROLAND, de Courtillet :

1^{re} section : 2^{me} prix des jeunes béliers.

2^{me} section : 2^{me} prix des béliers antenais.

1^{re} section : 3^{me} prix des jeunes brebis.

2^{me} section : 3^{me} prix des brebis antenaises.

Dishley-mérinos.

M. Lucien BOISSEAU :

CHAMPIONNAT : Plaquette d'argent. — Prix d'ensemble : Objet d'art.

En résumé, M. Lucien BOISSEAU a remporté . . . 13 prix.

M. Edmond GUEULLE — . . . 1 —

M. Constant DHUICQUE — . . . 4 —

M. Étienne ROLAND — . . . 4 —

22 prix.

CONCOURS DE PARIS

Race hollandaise.

M. Lucien BOISSEAU :

- 1^{re} section : 1^{er} prix des jeunes taureaux.
- 2^{me} section : 1^{er} prix des taureaux de deux ans.
- 1^{re} section : 1^{er} prix des jeunes génisses.
- 1^{re} section : 2^{me} prix des jeunes génisses.
- 2^{me} section : 1^{er} prix des génisses de deux ans.
- Prix d'ensemble : Objet d'art.

M. Edmond GUEULE :

- 2^{me} section : 2^{me} prix des taureaux de deux ans.
- 2^{me} section : 2^{me} prix des génisses de deux ans.

Race ovine dishley-mérinos.

M. Lucien BOISSEAU :

- 1^{re} section : 1^{er} prix des jeunes béliers.
- 2^{me} section : 2^{me} prix des béliers antenais.
- 1^{re} section : 4^{me} prix des jeunes brebis.
- 2^{me} section : 3^{me} prix des béliers antenais.
- Prix d'ensemble : Objet d'art.

M. Constant DHUICQUE :

- 1^{re} section : 2^{me} prix des jeunes béliers.
- 2^{me} section : Prix supplémentaire des béliers antenais.
- 1^{re} section : 3^{me} prix des jeunes brebis.
- 5^{me} prix des jeunes brebis.
- 2^{me} section : 4^{me} prix des brebis antenaises.

Race ovine Southdown.

M. Étienne ROLAND :

- 2^{me} section : 5^{me} prix des béliers antenais.
- 2^{me} section : Prix supplémentaire des brebis antenaises.

Nous devons ajouter à cette liste des prix obtenus par nos sociétaires, M. LONGUET de Marolles, qui, après une longue période de succès, expose maintenant hors concours.

Mercredi dernier, M. Viger, ancien ministre, déclarait à la Société Nationale que l'agriculture avait pris une part remarquable à l'Exposition de Bruxelles. Parmi les exposants se trouvaient MM. Lucien Boisseau et Constant Dhuicque : nous croyons savoir, le palmarès n'étant pas encore publié, qu'ils ont obtenu les premiers prix pour la race ovine dishley-mérinos.

Le roi des Belges les a chaudement félicités.

La Réorganisation administrative.

Le Gouvernement étudie un projet de constitution de la France en quinze ou vingt grandes régions remplaçant les départements actuels, et devant posséder un pouvoir propre de décision et de contrôle sur tous les intérêts économiques : agriculture, mines, moyens de transport, voies de communication, échanges commerciaux et financiers, prévoyance et hygiène sociales.

C'est avec une véritable joie que les hommes qui ont consacré leur existence à la meilleure organisation de la vie économique de notre pays voient, pour la première fois, se faire jour dans les conseils du Gouvernement cette idée que la trop grande étendue d'un État peut devenir, à ce point de vue, une cause de faiblesse.

Pour que la circulation dans un pays soit active et bien réglée, le cœur ne doit pas être trop loin des extrémités dont il reçoit la vie et auxquelles il la rend à son tour.

Dès le XVIII^e siècle, Jean-Jacques Rousseau et Mably, dont les écrits ont exercé une influence prépondérante sur la Révolution française, ont vanté les avantages du gouvernement fédéral. Ils ont été fort peu suivis en cela par leurs disciples de la Convention, qui ont fait du fédéralisme un crime capital.

Aujourd'hui, le fédéralisme prend un autre caractère. C'est dans l'organisation économique qu'il s'est manifesté, et, comme l'a montré excellemment M. Paul Boncour, il résulte du groupement des pouvoirs corporatifs. L'autorité publique est une, et il ne saurait être question de la faire reposer sur une division en provinces, mais il est nécessaire de lui donner des organes mieux adaptés aux diverses unités économiques du pays. Il appartient aux associations professionnelles, et en particulier aux syndicats agricoles, de donner leur plus entier concours au Gouvernement, auquel revient le mérite de cette initiative.

N'est-ce pas, d'ailleurs, à l'organisation syndicale que nous devons cette expression même de « région », indiquant une grande unité économique, de formation spontanée, parce qu'elle répond à la nature des choses, alors que les circonscriptions des départements sont le plus souvent comme un défi à la géographie et à l'histoire ?

Ce n'est point sans dessein que la Constituante, lors de leur création, a, si j'ose ainsi parler, joué au puzzle avec le territoire national. Les découpages bizarres qu'elle y a faites proviennent du même désir d'unification que l'interdiction aux citoyens exerçant la même profession de se réunir pour discuter

de leurs « prétendus intérêts communs ». On assurait la domination de l'État par l'isolement de l'individu et la dispersion des anciennes forces sociales.

Cette lutte contre le particularisme était nécessaire à son heure, comme bien des faits historiques, qui doivent être jugés de leur temps. Mais, dans sa marche ascendante, le progrès, suivant le mot du sociologue Vicco, le maître de l'école de Salerne, suit une spirale, ramenant sur la scène du monde, sous une autre forme, des institutions disparues. Il nous a ramené, en 1884, les corporations, sans leurs monopoles ni leurs tracasseries ; il nous ramènera les provinces, sans leur particularisme, mais comme les éléments mieux groupés de la prospérité nationale.

L'Allemagne nous donne un exemple frappant de ce que, dans un État fortement centralisé pour les intérêts nationaux, présente d'avantages la division en pays où les gouvernants sont à la portée des gouvernés, et où les intérêts économiques sont gérés avec un esprit de suite que seules peuvent avoir des assemblées issues de masses vivant d'une vie commune. Même en Autriche et en Hongrie, où la diversité des races et des intérêts peut avoir des inconvénients politiques, la vie provinciale active est un élément de force pour le pays. Je conserverai toujours l'impression de ma visite, en 1900, à l'école d'un petit village de Bohême, Sobochleben, et de la connaissance approfondie qu'avaient les élèves de l'histoire, des ressources naturelles et de l'organisation économique de leur petite patrie.

Est-il bien nécessaire que nos futurs producteurs d'huiles méridionales aient sur les pêcheries bretonnes des connaissances aussi étendues que sur les oliviers de l'Estérel ? Est-il juste que le département du Nord, qui renferme peut-être le cinquième de la richesse de la France, ne puisse construire un canal pour ses houilles qu'avec l'autorisation de Marseille ou de Bordeaux ?

La crainte du séparatisme est aujourd'hui chimérique. A l'heure où les lois elles-mêmes s'internationalisent, et où l'assemblée des rois qui suivait le cercueil d'Édouard le Pacificateur semblait comme le conseil suprême de la confédération des peuples, les provinces peuvent réapparaître sans danger. Quels que soient les pouvoirs qu'on leur donne — et, défense nationale mise à part, on ne leur en donnera jamais trop — leur constitution fera pénétrer dans les masses populaires cette idée que l'État n'est point un bureau de distribution de faveurs, mais une association de citoyens libres ; ils chercheront, comme dans les autres associations, à y prendre conscience de leurs intérêts généraux et à y travailler sans aucun égoïsme, mais en définitive pour le plus grand profit de leur intérêt personnel bien entendu.

Rieul PAISANT.

Des commissions seront probablement nommées pour rechercher les groupements territoriaux les mieux appropriés aux conditions économiques du pays. A titre documentaire, voici, au point de vue spécial de la production et de la vente du blé, la liste des quinze grandes régions entre lesquelles le Comité permanent de la Vente du Blé et de la Coopération agricole répartit, depuis dix ans, le territoire français pour l'établissement de ses statistiques :

1. **Nord** (Nord, Aisne, Oise, Somme, Pas-de-Calais).
2. **Champagne et Lorraine** (Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haute-Marne, Aube, Marne).
3. **Ile-de-France** (Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise).
4. **Orléanais et Touraine** (Eure-et-Loir, Loiret, Loir-et-Cher, Indre, Indre-et-Loire).
5. **Bourgogne et Franche-Comté** (Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Haut-Rhin, Doubs, Jura, Ain).
6. **Lyonnais et Morvan** (Cher, Nièvre, Saône-et-Loire, Rhône, Loire, Allier).
7. **Plateau Central** (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Lozère, Aveyron, Cantal).
8. **Sud-Est** (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme, Hautes-Alpes).
9. **Alpes et Provence** (Vaucluse, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône).
10. **Midi** (Ardèche, Gard, Hérault, Tarn, Haute-Garonne, Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales).
11. **Sud-Ouest** (Gironde, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Landes).
12. **Périgord, Limousin et Charentes** (Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Dordogne).
13. **Ouest** (Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure).
14. **Bretagne** (Finistère, Côtes-du-Nord, Ile-et-Vilaine, Morbihan).
15. **Normandie** (Seine-Inférieure, Eure, Orne, Calvados, Manche).

Comité permanent de la Vente du Blé.

Fouritures directes à l'armée, en Bavière.

L'agriculteur qui produit pour le marché désire un acheteur qui le débarrasse de son produit et lui compte en échange un prix qui couvre ses frais de production et y ajoute un gain qui assure la rémunération de son travail et de ses avances en capital.

Cette sécurité dans la vente, l'agriculteur l'a-t-il rencontrée toujours, même depuis qu'il est protégé par des droits de douane compensateurs ? A cette question, les économistes allemands répondent par la négative. Dans leur opinion,

beaucoup de progrès reste à faire, et les facteurs de ce progrès sont les Syndicats agricoles, tandis que leurs adversaires sont les intermédiaires, les petits intermédiaires et non le gros négoce.

Quelle est l'importance de l'achat direct par l'administration militaire? Dans quelle mesure ce système a-t-il favorisé la production agricole? Un savant docteur, M. Fritz Roeder, a étudié la réponse à cette question, en la travaillant à l'aide de documents puisés aux meilleures sources officielles. Cette réponse s'applique naturellement aux conditions spéciales de l'agriculture bavaroise sous le rapport de la difficulté des transports et de l'isolement des petits laboureurs. Depuis 1890, les ecclésiastiques (curés ou pasteurs) et les instituteurs se mirent à la tête du mouvement pour réunir les paysans dans l'entreprise de livraisons en commun aux magasins militaires.

Le système qui tend à prévaloir, c'est la presque exclusion des agriculteurs qui ne sont pas affiliés à une organisation collective. La livraison par communes ou paroisses tend à disparaître. Il a été admis, d'ailleurs, que la moitié de la production agricole, en Bavière, sert à couvrir les besoins de la consommation locale. En somme, en tant que débouché, la fourniture directe à l'armée a favorisé surtout la vente du seigle, l'Allemagne s'alimentant en très grande partie de pain de seigle.

Les achats militaires ont exercé une influence considérable sur la régularisation des prix et sur la transformation des habitudes de l'agriculteur dans la préparation de ses produits. C'est ce que l'auteur appelle une influence éducatrice. Les communes elles-mêmes, parfois, ont acheté des instruments pour nettoyer le grain. Les magasins de blé se sont chargés de cette opération, même pour les agriculteurs non associés à leur entreprise.

Ce système d'achats directs a-t-il assuré une vente plus rémunératrice? Voilà ce que nos Syndicats voudront connaître avant tout. On sent combien une réponse catégorique est difficile à donner à cette question. M. Fritz Roeder n'a pas dressé moins de 23 tableaux pour faire connaître la part des achats de première main et celle des achats de seconde main pour chaque nature de produits. Il a fait le relevé de tous les prix payés à la tonne depuis 1887 jusqu'en 1907 pour le blé, le seigle, l'avoine, le foin et la paille. La différence est tantôt en plus, tantôt en moins dans les divers modes d'achat. Les chiffres varient tellement que j'ai peur de n'en avoir pas bien saisi la portée, malgré le luxe d'explications prodiguées par M. Fritz Roeder. Le tableau 8, par exemple, contient la moyenne du prix du blé à la tonne (1.000 kilogs) par année depuis 1885. En prenant cette moyenne depuis 1898 jusqu'en 1907, je constate des différences entre le prix du blé, suivant les prix de

cette céréale dans les marchés locaux, ou dans les villes où existent des garnisons, ou dans les achats directs dits de première main.

Voici quelques extraits de ce tableau. On y relève le prix de la tonne en marks :

Années	Prix du marché Marks	Prix dans la ville de garnison	Prix des achats de 1 ^{re} main
—	—	—	—
1898	198.60	205.00	184.49
1899	170.00	190.00	161.26
1900	166.00	169.70	169.40
1901	176.20	177.60	171.44
1902	173.20	176.00	163.84
1903	167.20	167.60	167.23
1904	180.60	176.80	192.50
1905	184.60	190.15	176.00
1906	189.60	190.30	203.05
1907		210.35	237.39

Il ressort de ce tableau que l'Administration militaire, en faisant des achats de première main, a obtenu des prix tantôt en dessous, tantôt au-dessus des cours cotés dans les marchés locaux. En 1904, cette différence a été de près de 12 marks en plus pour les achats directs, en 1905 de 8 marks environ en moins, en 1906 de 13 marks 45 en plus, et en 1907 la différence a été de 27 marks 04 sur la cote du blé dans les villes de garnison.

En définitive, il me semble que la pratique de l'achat direct a été avantageuse pour le producteur. L'avantage aurait été même de 3 fr. 40 par quintal.

Ces résultats méritent toute l'attention de nos syndiqués. Pour réussir dans les fournitures militaires, il faut servir loyalement les officiers acheteurs, leur inspirer confiance, et aussi s'entendre entre syndiqués pour réunir les marchandises dans des livraisons d'une certaine importance et d'une régularité constante.

Président PAISANT,

Secrétaire général du Comité permanent de la Vente du Blé.

M. le Président Paisant nous permettra d'ajouter à l'étude qu'il vient de faire, qu'en France également les ventes directes de l'agriculture à l'armée n'ont pas donné de différences notables et régulières sur les ventes faites par le commerce. Cela tient au mode de livraison et aux usages du commerce.

Le cultivateur livre au commerçant assez largement pour que celui-ci puisse y trouver son bénéfice sans augmenter le prix du quintal; il y a le sac, dont le poids est compté en dehors par le cultivateur et en dedans par le

commerçant. La livraison à celui-ci doit être telle qu'il trouve toujours un bénéfice, malgré les déchets de toute sorte, et certains cultivateurs mettent leur amour-propre à livrer largement pour avoir la satisfaction d'obtenir un prix élevé. Ce prix, en effet, varie avec la manière de livrer de chaque cultivateur.

Dans les ventes faites directement à l'armée, il y a donc des bonis dont on n'a pas tenu compte, qui ne sont pas apparus sur les livres, mais dont les chevaux ont profité.

MUSÉE SOCIAL

Les premiers essais de Crédit agricole ⁽¹⁾.

Au concours général agricole qui eut lieu au commencement de l'année, M. le Ministre de l'Agriculture eut l'heureuse idée d'exposer un compte-rendu sommaire des opérations des diverses sociétés de Crédit agricole qui se sont fondées dans ces dernières années. Le résultat en est tout simplement merveilleux ; il y a aujourd'hui 95 caisses régionales et 3.000 caisses locales : le montant des avances de l'État est d'environ 47 millions, le total des prêts consentis depuis l'origine dépasse 470 millions, le nombre des adhérents est de 140.000.

En présence de ce succès remarquable, il est peut-être intéressant d'examiner les phases par lesquelles a passé une petite Société de Crédit agricole mutuel, fondée à Senlis bien avant l'initiative prise par le Gouvernement, sous l'impulsion de M. Méline. Elle n'avait, à cette époque, ni direction pour la guider, ni loi spéciale pour la favoriser ; elle a dû se soumettre à la législation qui régit les sociétés commerciales, c'est-à-dire la loi de 1867. Au mois de mars 1885, un projet de statuts d'une Société de Crédit agricole était présenté à l'approbation des membres de la Société d'agriculture de Senlis, sous la signature de MM. Léon Martin, président, Sagny, Moquet, Bernier et Pierret.

Les statuts contenaient, en résumé, les dispositions suivantes :

La Société agricole de Senlis a pour but de procurer aux membres fondateurs et à tous ceux qui seront admis ultérieurement, les facilités et les

(1) Communication faite à la Section agricole par M. Léon Martin, membre de la Société nationale d'agriculture.

réductions de prix que procurent le commerce en gros d'une part, et d'autre part le paiement comptant, pour acquérir les animaux, semences, engrais, instruments, et, en général, toutes les marchandises nécessaires à l'agriculture. Elle fournit, en outre, à ceux qui le demandent, un crédit de trois à six mois en escomptant leurs billets à la Banque de France au taux de cette banque, augmenté d'une commission réduite au minimum. Elle a été admise, dès sa fondation, à l'escompte de la Banque, moyennant deux signatures seulement, celle du cultivateur et celle de la Société, la garantie des titres déposés remplaçant la troisième.

Le capital souscrit dès le principe s'est élevé à 100.000 francs représentés par 200 actions de 500 francs, ce qui a été constaté par acte passé devant notaire, le 4 août 1885. Sur cette somme, le quart, c'est-à-dire 25.000 francs, ont été versés et employés en obligations de chemins de fer ; les titres furent déposés à la Banque de France en compte courant d'avances, les actionnaires étaient en outre responsables vis-à-vis des tiers et de la Banque, jusqu'à concurrence des trois quarts qui restaient à verser.

La Société ne peut, du reste, faire d'affaires qu'avec ses membres, et les souscripteurs nouveaux n'étaient acceptés qu'après un vote au scrutin secret par l'assemblée générale des actionnaires.

Les acquisitions et les crédits accordés s'opèrent par l'intermédiaire d'un gérant appointé, sous la surveillance du Conseil d'administration.

Les comptes sont présentés chaque année par le président, après approbation du Conseil d'administration, et ils sont vérifiés par le commissaire de surveillance, et approuvés enfin par l'assemblée générale. Toutes les fonctions sont gratuites.

La fin de l'année 1885 et l'année 1886 formèrent le premier exercice, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 156.018 fr. 55. Le crédit ne s'est élevé qu'à 1.029 francs.

C'était un beau début, malgré les oppositions les plus violentes faites à la Société par le commerce. Les commissionnaires et même de grandes maisons de commerce employèrent tous les moyens pour entraver les opérations et firent même dans ce but des sacrifices importants.

Le peu de développement du crédit est dû à la crainte par ceux qui y auraient eu recours d'une divulgation de la part du gérant ou des administrateurs. Il n'est pas exact que l'agriculteur n'use pas du crédit, ses fournisseurs lui laissent le plus souvent la faculté de payer à son temps et à son heure ; mais cette faculté est payée par un large supplément de prix qui n'est qu'un intérêt déguisé, dont il est difficile d'indiquer le taux. Mais les

fournisseurs qui stipulent le paiement à 90 jours réclament un intérêt de 2 0/0 et, comme il est d'usage que le premier mois est réservé à la réception de la marchandise, c'est en somme un intérêt de 2 0/0 pour 2 mois, soit 12 0/0 par an.

La Société, au contraire, payait comptant et n'exigeait du cultivateur que l'intérêt au taux de 3 0/0, stipulé par la Banque, plus 1 0/0 de commission, c'est-à-dire 4 0/0 par an ou 1 0/0 pour trois mois, soit un écart de 11 0/0.

Le tableau ci-dessous contient le chiffre d'affaires réalisé par chacun des exercices écoulés, y compris celui de 1908 :

1887	170.000	1898	433.000
1888	206.000	1899	401.000
1889	162.000	1900	412.000
1890	185.000	1901	69.000
1891	178.000	1902	36.000
1892	104.000	1903	32.000
1893	99.000	1904	235.000
1894	100.000	1905	335.000
1895	170.000	1906	330.000
1896	150.000	1907	316.000
1897	170.000	1908	373.000

Les crédits accordés, pour les raisons que nous avons exposées, ont d'abord été peu élevés, et ils varient beaucoup d'une année à l'autre ; ils ne commencent à s'élever que :

en 1894, à	29.000
1897	70.000
1904	208.000
1907	403.000
1908	438.000

Les warrants ont donné lieu à peu d'affaires ; c'est toujours la question de publicité qui est l'obstacle de ce genre de crédit : le cultivateur ne veut pas informer son propriétaire qu'il emprunte. Cette obligation est anormale ; en effet, si le fermier a le droit de vendre sans prévenir le propriétaire le grain ou les animaux qui sont sur ses terres, pourquoi n'aurait-il pas le droit d'emprunter dans les mêmes conditions ?

La Société a traversé sans accident quelques exercices où les affaires ont été très restreintes. La cause en était due à une mauvaise gestion du gérant ; mais, depuis quelques années, elle a pu distribuer un intérêt de 5 0/0 sur les fonds versés et augmenter les réserves, dont le chiffre s'élève à 8.000 francs. Le nombre des membres n'est pas élevé : l'arrondissement de Senlis est un

pays de grande culture ; de plus, trois grandes forêts, non seulement diminuent l'étendue cultivable, mais séparent de Senlis trois cantons, dont les relations commerciales sont dirigées sur Beauvais et Meaux. Elle est aujourd'hui au capital de 200.000 francs

La Société, fondée pour 10 ans, a été renouvelée deux fois dans les mêmes conditions. A chaque renouvellement, il a été question de transformer les statuts conformément aux nouvelles lois sur le crédit agricole. Elle aurait pu profiter du prêt gratuit fait par l'État. Mais elle a, au loin, et notamment sur la place de Lille, une réputation commerciale bien assise ; les négociants auxquels elle s'adresse prennent en considération qu'elle est admise à l'escompte de la Banque de France, qu'elle paye directement et au comptant les acquisitions faites par elle, qu'ils n'ont pas à se préoccuper de la solvabilité de l'acheteur de seconde main, et qu'enfin elle est responsable sur son capital jusqu'à la faillite. Par ces raisons, ils consentent des réductions de prix notablement supérieures à celles obtenues par les meilleurs syndicats.

Les actionnaires, mis au courant de ces faits par le Conseil d'administration, n'ont pas voulu ébranler la confiance acquise par la Société, et les statuts ont été maintenus tels qu'ils avaient été établis dès l'origine.

Le Régime alimentaire mixte pour la Vache laitière.

Les fourrages verts, riches en eau de constitution et en protéine digestible, en particulier, sont regardés comme très favorables à la production du lait. Aussi en recommande-t-on l'emploi le plus tôt possible, au retour des beaux jours, surtout si cette modification dans l'alimentation est accompagnée du séjour au grand air des animaux, toujours si favorable à leur santé.

Toutefois, comme la composition du lait est ici assez modifiée, modification qui, en certains cas, comme la production du lait pour nourrissons, peut être plus ou moins nuisible à la santé de ces derniers, le régime exclusif au vert n'est pas sans reproche. Nous ne parlerons pas, toutefois, de ce point de vue, mais nous appellerons l'attention des éleveurs sur la constitution même de la ration, qui, en toute saison, doit être normalement composée au point de vue de la teneur et de la digestibilité de ses constituants.

Eh bien, à ce dernier titre, certains fourrages, au moins, ne sont pas utilisés au maximum par les vaches. On sait que les herbes tendres sont très riches en protéine, le trèfle en particulier. Administrées seules, l'animal ingurgite ainsi une provende trop riche en azote, dont l'excès n'est pas aussi bien mis à

profit par le travail physiologique, que dans le cas où l'on associe ces produits à des aliments plus grossiers.

Gustave Kühn, dont on connaît l'autorité en la matière, fit, sur ce sujet, des expériences intéressantes.

A une vache de 400 k., il donna, par jour, 65 k. 15, en moyenne, de trèfle vert haché. La quantité de matière sèche ainsi consommée par l'animal fut de 33 k. 9. Ce chiffre comprenait 3 k. 5 de protéine digestible (matière azotée), 0 k. 9 de graisse digestible, et 13 k. 81 d'extraits non azotés digestibles. Quant à la relation nutritive (rapport de la matière digestible aux matières non azotées digestibles), elle était de 1/4,2. On sait que l'on a admis comme limites à ces mêmes caractéristiques de l'alimentation rationnelle de la vache laitière : matières sèches 20 à 30 k., comprenant : 1 k. 5 à 2 k. 4 de protéine digestible, 0 k. 4 à 0 k. 7 de graisse digestible, et 11 k. à 14 k. de matières azotées digestibles ; 1/7 à 1/8 pour la relation nutritive.

Si l'on compare ces chiffres types à ceux que fournissaient les 65 k. 15 de trèfle composant la ration d'expérience, on voit que celle-ci était trop riche.

Dans un deuxième essai, l'auteur remplaça un cinquième de la substance sèche du trèfle par de la paille hachée. Avec la ration ainsi élargie, la vache consomma, par 1.000 k. de poids vif, 26 k. 5 de substance sèche et n'en donna pas moins, à peu près, le même poids de lait, soit 0 k. 92, au lieu de 0 k. 96, par kilo de substance consommée. De même, la proportion de matière grasse dans le lait ne subit pas une grande variation : 3 k. 68 par 100 litres de liquide, au lieu de 3 k. 75. En résumé, cette alimentation mixte se montra plus économique que le régime vert exclusif ; elle éleva le coefficient d'utilisation des deux composantes de la ration, en même temps qu'elle permit de ménager le trèfle.

Quand la seconde coupe des fourrages verts est faible, par suite de la constitution du sol ou de la sécheresse, on augmente la proportion de paille pour ne donner que la moitié de la quantité normale (25 à 30 k. par 500 k. de poids vif) d'aliment vert, dans le cas où la vache recevrait exclusivement ce dernier. En général, on ajoute une partie de paille à trois ou quatre de vert.

On économisera, ainsi, l'aliment en question, qu'il faut rechercher à faire entrer le plus longtemps possible dans la ration.

Dans le même but, on peut utiliser aussi les aliments concentrés. Nous en reparlerons un peu plus loin. Il est à noter que l'on peut augmenter d'autant plus la proportion de paille que les fourrages verts sont plus jeunes. On sait que ces derniers conservent à peu près toute leur valeur jusqu'à la floraison. Quand ils avancent en âge, qu'ils commencent à se lignifier, ils sont moins

digestibles, et il convient de les associer à des plantes plus jeunes des nouvelles coupes. On profite du vert, également, pour faire passer dans les rations les fourrages peu savoureux. On doit noter que l'herbe des prés réclame moins de paille que le trèfle et la luzerne ; le foin peut aussi remplacer la paille. Si ces aliments font défaut, on donne une plus grande quantité de boisson et des aliments concentrés.

Il convient d'administrer, en général, 25 à 30 k. de trèfle par 500 k. de poids vif, et 2 k. par repas de paille hachée, soit 6 k. par jour, indépendamment des aliments concentrés. Après le repas de midi, on fournit, en outre, 1 k. 5 à 2 kilos de foin entier, et le matin aussi, quand on le peut. A défaut, donner de la paille d'été après le repas du matin et celui du soir.

Avec la paille, il est possible d'ajouter aussi des hydrates de carbone facilement digestibles. Par exemple, 0 k. 5 à 1 k. de grains égrugés ou de farine par tête et par jour. Le grain qui convient le mieux est l'avoine ; il favorise beaucoup la sécrétion lactée. Quand l'avoine coûte trop cher, on la remplace par le seigle, l'orge et le maïs. La farine est toujours préférable au grain pour le lait. Dans l'alimentation mixte, les barbotages sont d'un très heureux effet.

On verse la farine dans l'auge après le repas du matin et celui du soir, quand les animaux ont consommé le mélange fourrager. On distribue environ 15 litres de barbotage à 50° par 500 k. de poids vif. On verse la matière sur les restes alimentaires. On prépare le barbotage au moment de l'employer. On délaie d'abord la farine (500 gr. de farine d'avoine par 500 k. de poids vif) dans un peu d'eau froide, pour amener le tout à moitié du volume. On fait alors bouillir et compléter enfin à 15 litres. On a soin d'ajouter 15 grammes de sel par tête. Les animaux reçoivent ainsi, au total, avec leur repas du matin et du soir, 30 litres d'eau, 1 k. de farine et 30 gr. de sel, par 500 k. de poids vif.

Antonin ROLET.

Camionnages automobiles.

Extrait du " Journal Officiel " du 23 Avril 1910.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le ministre de la guerre,

Vu l'article 103 de la loi de finances du 8 avril 1910, prévoyant l'attribution par le ministère de la guerre de primes aux propriétaires d'automobiles de poids lourd, et la fixation par un arrêté du ministre de la guerre des conditions de cette allocation ;

Vu les avis émis par le ministre des finances, le ministre du commerce et de l'industrie, et le ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes,

Arrête :

Principes d'allocation des primes.

Art. 1^{er}. — Le département de la guerre alloue chaque année, dans les conditions fixées par le présent arrêté, en suivant l'ordre d'inscription des demandes et jusqu'à épuisement des crédits ouverts dans ce but par la loi de finances de l'exercice, des primes aux propriétaires d'organes de transport automobiles de poids lourd, conformes aux modèles déclarés aptes à être primés par décision du ministre de la guerre.

Nature des primes.

Art 2. — Le propriétaire de chaque camion-porteur, tracteur porteur, ou train automobile primé, reçoit une prime d'achat.

La possession d'un de ces véhicules ouvre d'autre part des droits à l'allocation éventuelle d'une prime d'entretien, pour chacune des trois années qui suivent celle où la prime d'achat a été accordée.

Montant des primes.

Art. 3. — Le montant total des primes d'entretien susceptibles d'être allouées pendant l'année aux véhicules ou trains automobiles qui auront reçu antérieurement une prime d'achat est tout d'abord réservé, sur les crédits votés par le Parlement, pour le service des primes au cours de cette année.

NATURE DES PRIMES	Type R ⁿ 1.500 à 2.500 kilogs de charge utile.	Type R ⁿ 2.500 à 4.000 kilogs de charge utile.
Prime d'achat	2.000 à 2.450 fr.	2.600 à 2.750 fr.
Prime d'entretien (chaque année pendant 3 années)	1.000 à 1.050 fr.	1.200 à 1.250 fr.
Total de la prime.	5 000 à 5.300 fr.	6.200 à 6.500 fr.

Conditions à remplir pour l'obtention des primes par les véhicules présentés.

PRIME D'ACHAT

Art. 4. — Pour ouvrir à leur propriétaire des droits à l'allocation de la prime d'achat, les véhicules ou trains conformes aux modèles déclarés aptes à être primés doivent satisfaire aux conditions énumérées ci-après :

- a) Être neufs, avoir été complètement construits en France avec des matières premières usinées entièrement en territoire national.
- b) Être mis en service normal en France sur le territoire continen-

tal (1), pour les besoins d'une industrie, d'un commerce ou d'une entreprise ;
c) Avoir été reconnu de bonne construction et de bon fonctionnement, et être munis des rechanges et accessoires.

d) Être pourvus d'une carrosserie-camion (2), semblable à celle que possédaient, au moment de leur examen par la commission centrale, les voitures représentant les modèles auxquels ils sont conformes — que cette carrosserie soit adaptée à demeure sur la voiture, ou qu'elle soit conservée et entretenue à part par les propriétaires, si elle ne convient pas au service normal d'exploitation assuré par le véhicule (3).

PRIME D'ENTRETIEN

La prime d'entretien est attribuée, au cours des délais fixés par l'article 2, pour tout véhicule ayant bénéficié d'une prime d'achat, maintenu en service sur le territoire continental français, qui est présenté en bon état de fonctionnement et d'entretien et muni de tous les accessoires et rechanges exigés pour l'allocation de la prime d'achat.

Contrôle de la fabrication. — Obligation des constructeurs.

Art. 5. — Les pièces entrant dans la construction des modèles-types présentés par les constructeurs et des voitures présentées en vue de l'obtention de la prime d'achat, doivent avoir été poinçonnées en cours d'usinage par les soins du service des forges chargé d'en contrôler la fabrication depuis l'origine.

Examen des véhicules présentés en vue de l'allocation des primes.

Dispositions générales.

Art. 9. — Les véhicules conformes à l'un des types déclarés aptes à être primés, qui sont présentés en vue de l'allocation, soit de la prime d'achat, soit de la prime annuelle d'entretien, sont soumis à l'examen d'une commission régionale fonctionnant dans l'un des centres énumérés ci-après :

Lille (1^{er} corps d'armée), Nancy (20^e corps), Paris (gouvernement militaire de Paris), Rennes (10^e corps), Bourges (8^e corps), Lyon (gouvernement militaire de Lyon), Marseille (15^e corps), Toulouse (17^e corps), Bordeaux (18^e corps).

Allocation de la prime d'achat.

Art. 10. — Pour obtenir l'allocation de la prime d'achat, les propriétaires d'un véhicule (ou train) susceptible d'être primé, doivent, dès qu'ils en ont

(1) L'Algérie et la Corse sont exclues.

(2) Simple plateau.

(3) Des conventions peuvent être passées par le ministre de la guerre avec les grandes entreprises de transport, en vue d'aménagements spéciaux à apporter à certaines de leurs voitures. La réalisation de ces aménagements les dispense de l'entretien de carrosseries-camions pour les voitures ainsi aménagées.

fait l'acquisition, adresser au général gouverneur militaire ou au général commandant le corps d'armée en résidence au centre dans lequel ils désirent faire examiner ce véhicule :

- 1° Une demande conforme au modèle n° 4, mentionnant le service auquel est affecté le véhicule (ou le train) présenté, ainsi que son point normal de garage ;
- 2° L'engagement modèle n° 1, visé à l'article 6.

Le général gouverneur ou le commandant de corps d'armée accuse réception de cette demande ou de cet engagement et informe les intéressés des conditions dans lesquelles le véhicule sera présenté à la commission régionale.

La commission régionale s'assure que les véhicules présentés remplissent les conditions stipulées à l'article 4 ; elle vérifie notamment leur conformité avec les modèles types déclarés aptes à être primés ainsi que l'apposition sur les différentes pièces du poinçon de contrôle de fabrication, et leur fait subir une épreuve de roulement de deux jours, comprenant pour chaque journée un parcours minimum de 100 kilomètres.

La commission régionale appose un numéro d'ordre et un signe apparent sur les châssis et les carrosseries des véhicules reconnus par elle susceptibles d'être primés.

Les comptes rendus des opérations des commissions régionales sont transmis au ministre, qui les centralise après chaque série d'examen. Ils sont accompagnés des demandes modèle n° 4 (avec les enveloppes). Les demandes des propriétaires des véhicules reconnus susceptibles d'être primés sont classées, en commençant par les plus anciennes, d'après la date à laquelle elles ont été remises à la poste. Les primes sont allouées dans l'ordre de ce classement, jusqu'à épuisement des crédits disponibles (V. art. 3). Un certificat modèle n° 5 d'allocation de prime est délivré au propriétaire pour chacun des véhicules primés.

Allocation de la prime d'entretien.

Art. 11. — Pour recevoir la prime annuelle d'entretien, les propriétaires doivent présenter, chaque année, les véhicules qui auront bénéficié de la prime d'achat à la commission régionale du centre où ces véhicules auront été examinés pour la prime d'achat.

Elle s'assure que les véhicules présentés portent bien le numéro d'ordre et le signe apparent qui ont dû y être apposés au moment de leur examen en vue de la prime d'achat.

Enfin, elle leur fait subir une épreuve de roulement de deux jours comprenant, pour chaque journée, un parcours minimum de 100 kilomètres.

Après examen du compte rendu des opérations de la commission, le ministre

alloue la prime d'entretien aux propriétaires des véhicules qui ont rempli les conditions imposées et leur délivre un certificat modèle n° 5 de la prime allouée.

Art. 15 — Les véhicules conformes aux modèles types, qui, à la suite du concours de véhicules industriels d'octobre-novembre 1909, ont été déclarés aptes à être primés par le ministère de la guerre, peuvent recevoir des primes dans les conditions stipulées par le présent arrêté.

Art. 16. — Par mesure transitoire, et par dérogation aux dispositions de l'article 10, les véhicules dont les propriétaires auront demandé, dans un délai de quatre mois après la publication du présent arrêté, l'examen par une commission régionale (demande modèle n° 4, art. 10), pourront comprendre des pièces ne portant pas le poinçon de contrôle de fabrication.

Les constructeurs de ces véhicules n'en devront pas moins fournir à l'autorité militaire, sur sa demande, les moyens de s'assurer que ces véhicules ont bien été réellement construits en France, y compris les bandages et les magnétos.

Fait à Paris, le 22 avril 1910.

Le ministre de la guerre,
BRUN.

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE

Systemes de culture des pays à forte densité de bétail.

Fermes à bétail du Danemark, de la Suède, de la Belgique.

Le Danemark, le sud de la Suède, la Scanie, la Belgique, l'Angleterre, etc., possèdent sur leurs territoires une densité de bétail très sensiblement supérieure à celle que nous possédons en France. L'industrie laitière, l'élevage, sont, pour les agriculteurs de ces pays, la grande richesse, la principale source de revenus.

Sans doute les progrès de l'industrie laitière en Danemark, en Belgique, en Suède, en Holstein, etc., tiennent avant tout au merveilleux développement des sociétés coopératives qui ont été si habilement organisées dans ces régions ; mais l'entretien d'un bétail nombreux dans les fermes danoises, belges, suédoises, etc., n'a été rendu possible, — il ne faudrait pas l'oublier, — que parce que les agriculteurs ont su modifier leurs anciens systèmes de culture et adopter maintenant, pour l'utilisation de leurs terres, des assolements laissant la plus large place aux plantes destinées à l'alimentation du bétail.

Quels sont ces systèmes de culture ? Au moins, quels en sont les caractères principaux ? C'est ce que nous voudrions indiquer dans cette revue technique, en nous servant des précieux renseignements de quelques publications récentes particulièrement bien documentées, comme celle due à MM. René Berge et F. Laurent : *Au Pays du lait*, et en rappelant aussi certaines observations que nous avons pu faire personnellement.

Le Danemark, dont la superficie est de moins de 4 millions d'hectares, c'est-à-dire une superficie à peine plus grande que celle de notre Bretagne, et dont les deux tiers du territoire appartiennent à la presqu'île du Jutland, au sol naturellement très pauvre, a néanmoins exporté, en 1907, pour 52 millions de francs d'animaux vivants, pour 147 millions de viandes fraîches et salées, pour 234 millions de beurre, pour 8 millions de crème et de lait, pour 36 millions d'œufs, soit pour près de 480 millions de francs de produits provenant du bétail.

C'est que le Danemark ne possède pas moins de 12,5 chevaux par kilomètre carré, 47,8 bêtes bovines, 23 moutons, 37,8 porcs : un bétail plus dense par conséquent que celui entretenu dans les cinq départements, si riches déjà en bétail, de notre belle région de la Normandie.

A l'encontre précisément de ce qui existe en Normandie, où les herbages couvrent de vastes étendues, et où, dès lors, c'est à l'herbe que sont entretenus les animaux une grande partie de l'année, en Danemark les prés naturels sont quasi exceptionnels ; aussi c'est à l'étable, presque exclusivement, que sont nourris les animaux, notamment les vaches laitières.

Mais sur les terres en labour les cultures sont combinées de telle sorte, en Danemark, qu'aujourd'hui, d'après M. Tisserand, « on peut dire que plus des deux tiers de la surface cultivée sont consacrés à la production des denrées [grains et fourrages] destinées à l'alimentation animale ».

Le trèfle et les prairies temporaires de deux à trois ans : trèfles mélangés de raygrass, les « champs à herbe », comme les appellent les Danois, couvrent plus du tiers de la surface cultivée (35,5 pour 100). Les racines, betteraves, rutabagas, navets, etc., couvrent plus de 240.000 hectares, et les surfaces qu'on leur consacre dans toutes les fermes ne cessent de s'accroître. L'avoine est, de toutes les céréales, la plus cultivée, 403.000 hectares en 1907, alors que la culture du blé est réduite à 40.788 hectares, et que l'orge, par contre, couvre 233.712 hectares, le seigle 276.911 hectares.

Avec MM. R. Berge et Laurent, visitons, du reste, quelques fermes danoises. Voici, par exemple, en Fionie, une des îles du Danemark, dont le sol est beaucoup plus fertile que celui du Jutland, Sanderumgaard, la grande exploitation

de M. Vind, à 10 kilomètres d'Odense. La ferme comprend 600 tonnes de terres labourables et 50 tonnes seulement de prairies naturelles (le tonneau vaut 35 ares 16 centiares). Les terres labourables sont soumises à l'assolement très particulier en usage dans la région. Le seigle vient d'abord, ou du froment, suivant la qualité de la terre ; en seconde année, des betteraves à sucre ou fourragères, puis de l'orge. Du trèfle est semé dans cette céréale de printemps, mélangé de raygrass, afin d'obtenir une prairie artificielle qui occupe le sol pendant deux ou trois ans. Sur défrichement de cette prairie, on cultive de l'avoine ou bien un mélange d'orge et d'avoine. Une jachère termine la rotation et permet de nettoyer le sol, de le préparer à recevoir la céréale d'hiver, seigle ou blé, qui revient en première sole, en tête d'assolement.

Le cheptel de cette ferme comprend 22 chevaux de trait, 35 à 40 truies et 160 vaches laitières. La stabulation est le régime presque exclusif des vaches à lait du domaine. C'est à peine si, pendant cinq ou six semaines, de la fin d'août au début d'octobre, elles sont mises au pâturage, dans les regains ; encore ne passent-elles la nuit dehors que si le temps le permet. Le reste de l'année, la nourriture, distribuée à l'étable, ne varie guère. D'octobre à la mi-mai, c'est-à-dire pendant sept mois au moins, la ration comporte une dose très élevée de betteraves fourragères, de 30 à 35 kilogrammes, puis 4 à 6 kilogrammes de foin, et de la paille à discrétion ; de fin mai eulement à la mise au pâturage, les betteraves sont remplacées par des légumes coupés dans les prairies artificielles. Été comme hiver, ces aliments grossiers sont complétés par du « kraftfoder » ou fourrage riche, c'est-à-dire par des aliments concentrés. En été, chaque bête reçoit en moyenne, par jour, un kilogramme de tourteau de lin, une livre de maïs et une livre de mouture d'orge et d'avoine. En hiver, la dose du « kraftfoder » est renforcée et comporte 3 livres de tourteau, 2 livres de maïs et 3 livres de mouture. Du reste, les doses d'aliments concentrés varient avec les bêtes comme avec les saisons, et les vaches qui donnent plus de 15 kilogrammes de lait par jour reçoivent seules les quantités maximales indiquées ci-dessus. Il est à noter que la grosse production de lait correspond à l'hiver ; pendant cette saison, bon nombre de vaches, récemment vélées, donnent de 20 à 25 kilogrammes de lait par jour.

Même système de culture dans l'île de Seeland, dans la belle ferme de près de 300 hectares que M. le comte de Moltke-Bregentwed exploite directement. Comme assolement, en effet, on y retrouve dans leurs lignes générales les dispositions adoptées en Fionie ; toutefois, la rotation est seulement sexennale, et la jachère, nécessaire pour le nettoyage de ces sols si chargés de prairies artificielles, un peu moins pratiquée. Le seigle et le blé se partagent la pre-

mière sole, mais de façon inégale, le seigle l'emportant de beaucoup en surface ; les betteraves occupent, à elles seules, tout le terrain l'année suivante, et l'orge leur succède. Le trèfle et le raygrass semés dans cette céréale de printemps donnent une prairie artificielle conservée pendant deux ans au moins. Pour terminer la rotation, en sixième année, les champs sont cultivés en avoine ou restent en jachère.

Tout le fumier va aux betteraves, qui en reçoivent 60.000 kilogrammes par hectare et en outre 600 kilogrammes de superphosphate riche à 18 pour 100 d'acide phosphorique et 400 kilogrammes de nitrate de soude. Sur les prairies artificielles, après la première année, lorsque ces prairies ont donné une forte récolte, on apporte en couverture 20.000 à 25.000 kilogrammes de fumier. La végétation du raygrass en profite largement.

Toutes les céréales d'hiver et de printemps reçoivent enfin 200 kilogrammes de superphosphate riche et 100 kilogrammes de nitrate de soude par hectare.

Le cheptel comprend sur cette ferme quatre-vingts chevaux et deux cents vaches, dont cent soixante à lait.

Ici encore, les betteraves forment le fond de la ration d'hiver avec le foin, le fourrage vert le fond de la ration d'été, mais toujours la ration est complétée par des tourteaux, des grains de seigle, d'orge et d'avoine.

Suède. — Dans la région véritablement riche, au point de vue agricole, de la Suède, dans la Scanie, où l'industrie laitière a pris un très grand développement depuis une vingtaine d'années, les agriculteurs non seulement ont imité les Danois pour la création des coopératives laitières, pour les syndicats de contrôle laitier, mais ils ont adopté en même temps des assolements analogues à ceux suivis de l'autre côté du détroit du Sund.

MM. René Berge et F. Laurent nous citent l'exemple de la ferme de M. Bondeson, un éleveur suédois émérite. Son exploitation est située à Svalof. Elle s'étend sur 150 hectares. L'assolement est de sept ans, une large place étant donnée aux plantes fourragères.

Après des betteraves, en tête de rotation pour nettoyer le sol, deux céréales, une orge et une avoine, se succèdent. Une prairie artificielle vient ensuite, pendant deux ans, constituée d'un mélange de trèfle violet, de raygrass et d'autres graminées. Dès le mois de juillet de la seconde année, la charrue retourne la prairie artificielle, et des façons culturales successives, trois mois durant, remettent le sol en son état parfait. Le froment occupe la sixième sole, et des fourrages verts terminent la rotation. Dans ces conditions, et grâce à une fumure rationnelle, toutes les récoltes sont superbes.

Belgique. — La petite culture est la caractéristique essentielle de la Belgique,

d'une façon générale, et particulièrement dans les Flandres. Ici encore le bétail est très nombreux. Les exploitations ne sont pas rares où l'on trouve une tête de gros bétail par hectare. Le bétail fournit, du reste, dans beaucoup de fermes du pays, une grosse part des recettes de l'exploitation, et, par le fumier abondant qu'il donne en outre, il permet les cultures de ces plantes industrielles : betteraves à sucre, chicorée à café, lin, tabac, etc., qui sont toujours très développées dans cette région, et qui y sont, d'autre part, rendues possibles parce que la main-d'œuvre qu'elles exigent se rencontre ici encore, fort heureusement, dans la famille même du fermier.

Nous visitons dernièrement, près de Tournay, une exploitation agricole qui peut être, en quelque sorte, prise comme le type des exploitations de la région. Son étendue est de 7 hect. 50 environ. Voici comment s'y répartissaient les cultures : blé, environ un hectare ; seigle, 75 ares ; avoine, 1 hect. 50 ; betteraves, 1 hect. 50, dont 0 hect. 50 en betteraves sucrières ; lin, 50 ares ; pommes de terre, 50 ares ; trèfles violet, un hectare ; enfin, les cultures dérobées, qui sont la règle dans toutes les fermes du pays et y réussissent grâce à la douceur et à l'humidité du climat, se composaient de navets sur 50 ares et de seigle sur 25 ares.

Dans l'écurie, deux chevaux de trait de race belge pour effectuer tous les travaux des champs et les charrois ; dans l'étable, six vaches à lait, et, sous le toit à porcs, deux porcs à l'engrais.

On voit quelle est l'importance de l'étable. Malgré les rendements considérables obtenus en betteraves, en trèfle, en navets, en paille, etc., il est bien évident toutefois que l'exploitation ne peut produire suffisamment pour nourrir deux chevaux, six vaches, deux porcs toute l'année. Le fermier achète des aliments concentrés, et en grande quantité : tourteaux, farines d'orge, de lin ; à certaines époques de l'année [automne, par exemple], les animaux consomment par semaine 100 kilogrammes de tourteaux, 100 kilogrammes de farine de lin, 80 kilogrammes de farine de seigle.

Ainsi, dans toutes ces régions du Nord, Nord-Ouest de l'Europe, dans lesquelles l'industrie laitière a pris un si remarquable développement, l'agriculture est partout maintenant comprise de la même façon : donner une très large place aux plantes racines, aux fourrages artificiels, compléter les rations à l'aide d'aliments concentrés achetés au dehors, maintenir le bétail en stabulation quasi-permanente. De cette façon, l'agriculteur arrive à fabriquer des masses de fumier, et de fumier très riche ; de là les rendements si élevés en racines et céréales constatés dans les fermes de ces mêmes pays.

H. HITIER.

Syndicat de la Distillerie agricole

M. Ammann. La dessiccation des produits agricoles se répandant chaque jour davantage, moins, il est vrai, chez nous qu'à l'étranger, j'ai pensé qu'il serait intéressant de vous communiquer les résultats d'une analyse de pulpe desséchée, dont l'un des membres du Syndicat a bien voulu m'envoyer un échantillon.

Pour bien faire comprendre cette analyse, j'ai pensé qu'il serait utile de mettre en regard les résultats obtenus dans l'analyse d'une pulpe fraîche :

	Pulpe desséchée	Pulpe fraîche
Eau	12 29	86 91
Matières azotées	7 67	1 006
— minérales	7 44	1 88
— grasses.....	0 08	0 02
Acide phosphorique.....	0 17	0 026
Extrait alcoolique	3 71	0 073
Cellulose saccharifiable.	26 13	3 508
Cellulose brute.....	16 13	2 204

La dessiccation a donc considérablement enrichi ces pulpes, la pulpe desséchée renfermant près de huit fois plus de matières azotées que la pulpe fraîche.

Le volume étant ainsi énormément réduit, le transport est plus facile, la provision occupe une place moindre, et la conservation peut se faire très facilement au grenier, en sacs.

Si on humecte cette pulpe avant de la donner aux animaux, elle reprend de l'eau en gonflant, et j'ai vérifié que cette pulpe sèche pouvait reprendre 5 fois son poids d'eau ; la matière ainsi humidifiée contient environ 85 0/0 d'eau, ce qui est la teneur normale de la pulpe ; la pulpe fraîche se trouve donc reconstituée.

Le prix de revient de ces pulpes desséchées peut être estimé entre 12 et 13 francs la tonne, non compris les frais de transport ; mais on peut faire appliquer à ces matières le tarif spécial à la pulpe fraîche.

Le membre du Syndicat qui a bien voulu me fournir, en même temps que l'échantillon analysé, les renseignements ci-dessus, estime que la nourriture d'un bœuf revient par ce moyen à 1 fr. 10-1 fr. 30 par jour.

Le Marché du Blé et l'État des Cultures en terre

AU DÉBUT DE JUILLET

La situation des cours du blé est favorable pour les agriculteurs : les moyennes mensuelles se sont inscrites à 23 fr. 15, 23 fr. 65, 24 fr. 05, 24 fr. 31 et 24 fr. 23 de janvier à juin. Ces prix relativement élevés comme moyenne générale — ces chiffres n'ont jamais été atteints depuis dix ans — ont provoqué quelques récriminations et même une enquête à propos d'accaparement. En réalité le prix du blé suit la marche ascendante des cours de tous les produits.

D'autre part, la culture continue à ne vendre qu'à mesure des besoins, et dans son enquête à la date du 1^{er} mai le *marché français* estimait que 80 0/0 des réserves étaient entre les mains des agriculteurs.

La même enquête indique un chiffre de 16.700.000 hectolitres comme approvisionnements devant constituer au 31 juillet le report sur la prochaine campagne. En admettant la constitution de ce stock de réserve, il va falloir tenir grand compte du retard dans la moisson. Ce retard est très sensible dans la région méridionale, peut-être quinze jours à trois semaines. Il ira à cinq ou six jours dans le tiers supérieur de la France. Vraisemblablement les cours ne monteront pas à des taux anormaux, car il doit y avoir assez de blé d'une part, et, d'autre part, les cours étrangers réagiront immédiatement. Les États-Unis d'Amérique ont baissé de 3 fr. en quelques semaines ; cela permet au blé étranger d'aborder la côte française plus facilement, et des affaires en blé exotiques ont été passées dernièrement.

Les agriculteurs ont intérêt à profiter des bons prix actuels, sans essayer de les pousser. Il faut savoir résister à la surenchère en matière de vente et se contenter de bénéfices satisfaisants.

Il n'est pas mauvais qu'un report se constitue pour 1910-1911, car on est très incertain sur l'état des récoltes en terre.

An premier mai, les statistiques officielles ont accusé des surfaces ensemencées à peu près égales à celle de 1908-1909, mais plus de 100.000 hectares de blés d'hiver ont été remplacés par des blés de printemps, dont le rendement sera d'autant moins bon que dans nombre d'endroits ce sont de vrais blés de mars qui ont été faits, et non des « Japhet de février », ainsi qu'on en a pris l'habitude.

Fin juin, les avis sont très partagés : en terres fortes, les vides de l'hiver n'ont pas été comblés ; le plant est éclairci, mais l'épi peut se faire gros et

compenser en partie les pertes. En terres moyennes, les récoltes se sont très fortement améliorées. Les petites terres, sous l'influence des pluies, ont belle apparence. Il peut donc y avoir un rendement sensiblement égal à la moyenne. Juillet décidera.

Avoines. — L'avoine se tient à un taux de 19 fr. passés en moyenne, malgré la belle récolte de 1909; il est vrai qu'on en a beaucoup consommé dans les fermes cette année, tant à raison de la mauvaise qualité d'une partie des avoines récoltées que par suite de l'insuffisance des fourrages ou de fourrages médiocres à remonter.

Sous l'influence de ce prix on a semé 100 000 hectares de plus. Il n'est pas vraisemblable que l'on ait les gros rendements de 1909. L'avoine a moins tallé et les sanves ont dû causer de sérieux préjudices, d'autant plus que les cultivateurs, débordés, n'ont pas effectué les traitements ordinaires.

L'*Orge* se maintient à des cours élevés. Le retard général va peut-être provoquer une hausse au début de la campagne, mais les surfaces ensemencées étant également en progrès, — 30.000 hectares de plus que l'an dernier — cela fera compensation.

Le *Seigle* laisse généralement à désirer; la moisson est en retard, et la gerbe petite.

L. BRÉTIGNIÈRE,

Délégué au service des renseignements du Comité de la Vente du Blé.

Culture de l'Avoine.

Il nous a paru que la quantité plus ou moins grande de cellulose dans les enveloppes pourrait nous servir à expliquer la dureté du grain dans certaines variétés. La Ligowo, qui a la réputation d'être d'une mastication difficile, est celle qui en renferme le plus, mais il est assez curieux de constater que la Salines, dont on vante souvent la valeur alimentaire, et la facile utilisation surtout pour les chevaux âgés, en contient également beaucoup. On s'exagère beaucoup trop, à notre avis, les préférences que les animaux manifestent vis-à-vis de quelques variétés; il convient que le cultivateur ne cherche pas trop à satisfaire le goût de ses chevaux, et leur demande le plus de travail possible en leur distribuant des aliments rationnels et économiques. Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire qu'il s'adresse à des avoines riches en principes nutritifs et productives.

Loin de nous la pensée de faire abandonner par les cultivateurs les variétés dites de pays; elles ont leurs avantages dans les terres plutôt fraîches et sous un climat humide; leur rendement donne en général assez de satisfaction, mais leur grain est léger et renferme une forte proportion d'enveloppes qui n'ont aucune valeur nutritive.

L'avoine des Salines a également des qualités qui la font rechercher d'un grand nombre de cultivateurs de la région du Nord, mais elle est tardive, relativement légère, et souvent mélangée en proportion plus ou moins considérable d'avoine de Ligowo.

Les avoines à grappes sont généralement moins productives que les avoines ordinaires, et la culture de la région du Nord les a à peu près abandonnées. L'une d'elles avait eu quelques partisans au moment de son introduction, par suite de sa résistance à la verse; nous voulons parler de la « gloire d'Ostende ».

Les essais n'ont pas confirmé les espérances qu'elle avait fait concevoir; elle s'est classée la dernière dans nos expériences.

L. MALPEAUX,

Directeur de l'École de Berthonval.

HORAIRE DES TRAINS SPÉCIAUX DESSERVANT LE MARDI LE MARCHÉ DE SENLIS

ALLER

Départ de Mareuil, midi 10; de Compiègne, midi 42; de Villers-Cotterêts, midi 16; de Dammartin, midi 57; de Crépy, 1 h. 55; d'Auger, 2 h. 05; du Luat, 2 h. 08; de Fresnoy-le-Luat, 2 h. 11; de Rully, 2 h. 16; de Barbery, 2 h. 23; de Borest, 2 h. 27; de Montlévy, 2 h. 32. Arrivée à Senlis, 2 h. 36.

RETOUR

Départ de Senlis, 6 h. 04, arrivée à Crépy, 6 h. 40; de Senlis, 8 h. 55, arrivée à Crépy, 9 h. 31. (Ces trains desservent toutes les gares et haltes comprises entre Senlis et Crépy).

Départ pour la direction de Dammartin, à 6 h. 56; pour la ligne de Mareuil, à 6 h. 46; pour la direction de Villers-Cotterêts, à 7 h. 07.

Le samedi, jour de marché à Crépy, un train spécial part de Senlis à 4 h. 18, fait arrêt à toutes les gares et haltes de la ligne et arrive à Crépy à 4 h. 56.

Typographie, Lithographie, Gravure

E. DUFRESNE

IMPRIMEUR

4 et 5, rue du Puits-Tiphaine, Senlis.

Mercuriale du Marché de Senlis.

DATES des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE (le quintal)	AVOINE (le quintal)		
	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
7 juin	24 »	23 »	20 »	» »	15 »	18 50	17 50	17 »
14 —	24 »	23 »	20 »	» »	15 »	18 50	17 50	17 »
21 —	24 »	23 »	20 »	» »	15 50	18 50	17 50	16 75
28 —	24 »	23 »	20 »	» »	15 50	18 50	17 50	16 75
5 juillet	24 »	23 »	20 »	» »	15 50	18 50	17 50	16 75

Marché de la Villette du Lundi 4 Juillet 1910.

	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	Prix extrêmes	
Bœufs..... kilog net	1 60	1 50	1 42	1 32	1 70
Vaches..... —	1 60	1 50	1 42	1 32	1 70
Taureaux..... —	1 38	1 28	1 18	1 11	1 46
Veaux..... —	2 86	1 66	1 46	1 38	1 98
Moutons..... —	2 32	2 18	1 98	1 74	2 44
Porcs gras..... —	1 64	1 62	1 54	1 48	1 68
Porcs (poids vif)..... —	» »	» »	» »	» »	» »

Peaux de moutons : de 2 à 6.50.

Vente calme pour toutes les sortes.

Agence Générale d'Assurances de toute nature.

Assurances contre l'Incendie, contre les Accidents, la Grêle et le Vol.

Assurances sur la Vie, Rentes viagères

traitées avec les principales Compagnies Françaises.

S'adresser pour renseignements à M. DRIVIÈRE, 4, rue de la Tonnellerie,
à Senlis, le Mardi, ou par correspondance.

LE POUDDRO

Engrais organique complet, imputrescible, inodore, pulvérulent.

Composition chimique du POUDDRO :

Le POUDDRO étant un engrais organique naturel obtenu par le traitement mécanique des déchets de villes et des ordures ménagères, sa teneur en principes fertilisants varie suivant les saisons. Les plus importants laboratoires agricoles de France en ont fait de nombreuses analyses à diverses époques de l'année, et les résultats qu'ils ont obtenus ont oscillé entre les chiffres ci-dessous :

Azote.....	6 kil. à 10 kil. par tonne.	—
Acide phosphorique ..	5 kil. à 8 kil.	—
Potasse.....	4 kil. à 6 kil.	—
Chaux.....	40 kil. à 50 kil.	—
Matières organiques ..	250 kil. à 400 kil.	—

Engrais et Produits chimiques.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS P. LINET

Société anonyme au capital de 1 million de francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Maurice VALENTIN,
21, rue Saint-Pierre, à Senlis (Oise).

Compagnie du "SOLEIL"

Assurances contre l'Incendie, les Accidents, la Grêle.

ASSURANCES SUR LA VIE - RENTES VIAGÈRES - VOL & DÉTOURNEMENTS
traitées avec les plus anciennes Compagnies françaises.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Maurice VALENTIN,
21, rue Saint-Pierre, à Senlis (Oise).

CONDITIONS SPÉCIALES TRÈS AVANTAGEUSES

GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLEBEN (Saxe)

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes

Régularité et pivotage parfaits

Edouard PREVOST, Agent Général
à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Oise).

Téléphone N° 11.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. % par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel

TÉLÉPHONE N° 44.

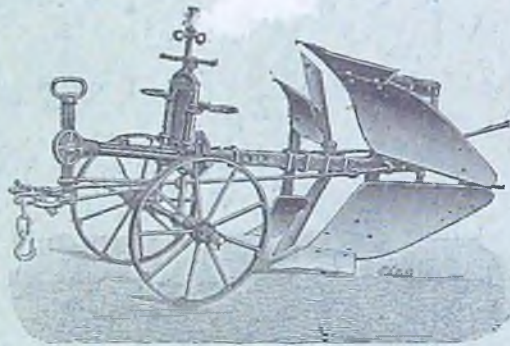
ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)

les plus importants du Monde

pour la fabrication des BRABANTS DOUBLES.

A. BAJAC O *, C †, † † †
Ingénieur-Constructeur

*
SEUL
GRAND PRIX
pour
les Machines
Agricoles
Françaises
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1889.



*
Hors Concours
Membre
du Jury
des
Récompenses
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1900.

*
BRABANT DOUBLE avec Versoirs cylindriques coupe N° 3

pour labours profonds de 0^m30 et au delà.

Ces versoirs se font en nouvel acier « **TRIPLEX INFERNAL ECLAIR** »
absolument incomparable comme travail et longue durée.

Outils complet et perfectionné pour toutes cultures

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.